

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 12 JUILLET 2017

Présents : Mmes et MM. Sandrine BONIN, Karine CORNIER, Thomas RAMBOZ, Fabienne PERNOT, Michel DE ALMEIDA, Dominique RAMBOZ, Sandy GIRARDOT.

Excusés : Nelly GAVAND (pouvoir à Dominique RAMBOZ), Thierry CHEF (pouvoir à Sandrine BONIN),

Absents non excusés : André LEMAIRE,

Secrétaire de séance : Karine CORNIER

Fabienne PERNOT demande le huis clos pour l'ensemble de la séance. A 5 voix pour et 4 abstentions, la demande est acceptée. Le Conseil Municipal se déroulera en huis clos.

Approbation à l'unanimité du compte rendu de la séance du 30 juin 2017.

COMMUNAUX

La commission d'attribution des terres agricoles de la DRAAF a nommé le GAEC BOSNE bénéficiaire de la parcelle des Côtes. Le Conseil Municipal, à 5 voix et 4 abstentions est contre le fait que la décision soit imposée à la commune par la DRAAF. Un bail de location sera établi au profit du Gaec BOSNE.

CIMETIERE

Par courrier du 13 juin dernier, les services de la Préfecture demande un complément sur la délibération instaurant les concessions de cimetière. Nous ne pouvons pas attribuer de concessions perpétuelles aux sépultures déjà en place. Cependant, nous ne pouvons leur attribuer une concession payante à ce jour. Elles ne seront pas concernées par la mise en place de concessions. Décision acceptée à 7 voix pour et 2 abstentions.

Suite à une demande de concession d'une ancienne habitante du village, le règlement intérieur du cimetière communal ne stipule pas la possibilité d'accorder une place. Il sera toutefois vérifié l'ensemble des droits à l'inhumation.

DOSSIER EN COURS

- ❖ Des heures de travail d'intérêt général ont été sollicitées auprès de la commune pour Monsieur Ramboz. Madame BOUTEILLE, responsable de ce dossier, sera contactée pour connaître les conditions d'application de la peine. Les formes juridiques et les responsabilités. Monsieur Ramboz sera convié au prochain conseil Municipal concernant le bois de la Fontenette. Il n'a pas d'autorisation de couper ou vendre le bois sur d'autres terrains communaux.
- ❖ A 9 voix pour, la commune ne souhaite pas adhérer aux Communes Forestières mais maintien la cotisation à la Fondation du Patrimoine.
- ❖ Le site internet de la commune est maintenu. Sandy Girardot reste responsable.
- ❖ Fête du 15 août : la commune offrira l'apéritif à la sortie de la messe.
- ❖ Un dossier sinistre a été ouvert pour le photocopieur et l'unité centrale du secrétariat de Mairie (foudre).

PARCELLE BOISEE

Une visite a eu lieu sur place. A l'unanimité la commune abandonne son droit de préemption.

QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Demande de Monsieur PAPONNET pour entreposer des ruches : l'ensemble des terrains communaux sont loués,
- ✓ Il a été constaté, suite à l'examen de la parcelle communale Sous Nozerey, que la haie qui borde la limite du bail locatif attribué au Gaec Bosne a fait l'objet d'une réduction dans le cadre de l'entretien nécessaire à l'exploitation agricole conforme à la surface louée,
- ✓ Il convient d'acheter une vingtaine de poteaux pour finir la barrière au Marais,
- ✓ Merci aux jeunes et à toutes les personnes qui se sont investies pour le Tour de France,
- ✓ L'éclairage public défectueux quartier de Balerne et Traverse sera signalé,
- ✓ Il est rappelé que toutes modifications sur les habitations ou les clôtures de propriété doivent faire l'objet d'une autorisation de travaux ou de permis de construire.

L'adjoint,

Séance levée à 22h50.